

**COMMUNE DE FOUNEX**  
*Municipalité*

***Au Conseil communal de Founex***

**Préavis N° 036/2021-2026**

**Demande de crédit de CHF 500'000.00 en vue  
de finaliser le mur de soutènement et les  
aménagements au niveau de l'accès du port de  
Founex**

Responsabilité du dossier :  
***Dicastère des bâtiments***  
***M. Hervé Mange - Municipal***

Founex, le 1er mai 2024

## TABLE DES MATIÈRES

<b>1.</b>	<b>Introduction</b>	<b>3</b>
<b>2.</b>	<b>Travaux réalisés dans le cadre du préavis N° 63/2016-2021</b>	<b>3</b>
<b>3.</b>	<b>Situation actuelle</b>	<b>4</b>
<b>4.</b>	<b>Travaux projetés</b>	<b>5</b>
<b>5.</b>	<b>Coûts des travaux</b>	<b>6</b>
<b>6.</b>	<b>Conclusions</b>	<b>7</b>

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères,  
Messieurs les Conseillers,

## 1. Introduction

Lors de la séance du 29 avril 2019, le Conseil Communal a accepté le préavis N° 63/2016-2021, portant sur de multiples ouvrages au port de Founex, comprenant :

- l'acquisition de la parcelle N° 881 et d'une partie du DP 1022 ;
- la construction d'un mur de soutènement ;
- l'étude de la réalisation d'un bâtiment pour le Club Nautique et d'une extension du bâtiment de la Capitainerie sur la parcelle N° 881 ;
- l'étude de variantes pour une plateforme de baignade.

Les postes de ce préavis étaient interconnectés et dépendaient dès lors de l'avancement de certains vis-à-vis d'autres. Les travaux de requalification de la route de Suisse qui se sont conclus en 2021 ont également impacté le calendrier. A ce jour, le préavis demeure ouvert, l'étude de variantes pour une plateforme de baignade n'ayant pas été réalisée.

Malheureusement, le préavis initial ne comprenait pas la réalisation de la totalité du mur de soutènement. Celui-ci prévoyait la pose d'une paroi berlinoise sur la totalité de la surface mais le mur en lui-même n'était prévu que sur une courte portion de cette surface. Lors de son étude complémentaire en 2024, la société GEOS mandatée sur le projet a alerté la Municipalité quant à la semelle du mur réalisé. En effet, cette semelle qui assure la stabilité de la zone devait être renforcée par la construction du bâtiment du Club Nautique à cet emplacement.

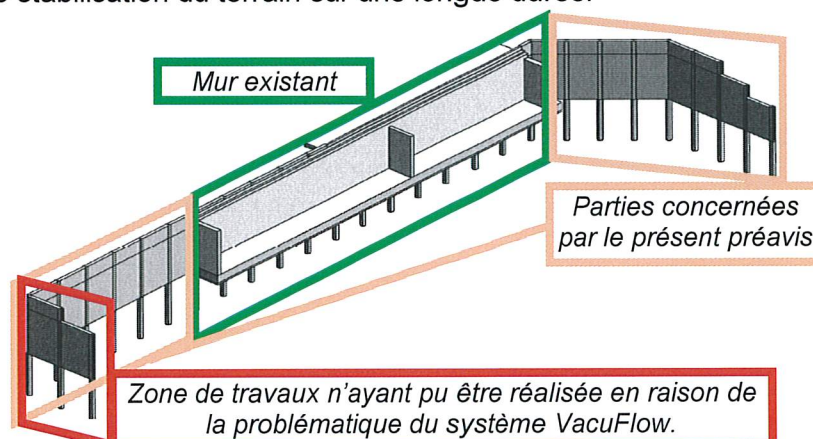
Le préavis N° 63/2016-2021 prévoyait que le mur pouvait être exécuté soit avec des ancrages sous la route, soit par une paroi berlinoise, mais il ne faisait pas mention d'un risque éventuel de glissement ou de basculement du mur construit en cas de non-construction complémentaire. Il doit dès lors être réalisé pour des raisons de sécurité.

Il est enfin à noter que si les travaux de réalisation des bâtiments du port devaient prendre du retard, ce mur de soutènement resterait utile à l'avenir pour de futurs aménagements.

## 2. Travaux réalisés dans le cadre du préavis N° 63/2016-2021

A ce jour, les travaux de construction prévus n'ont pu être que partiellement réalisés. En effet, la longueur du mur à construire n'ayant pas été définie, la découverte de certaines problématiques, notamment en lien avec le VacuFlow, a nécessité des corrections.

L'ouvrage comprend une paroi berlinoise réalisée au moyen de profilés métalliques vibrofoncés enfoncés dans le sol et de panneaux de bois insérés entre eux sur toute la longueur de la limite parcellaire avec la route, complété partiellement par un mur de soutènement sur la partie centrale. Cette installation est inachevée, celle-ci ne permettant pas une sécurisation optimale et ne garantissant pas une stabilisation du terrain sur une longue durée.



### 3. Situation actuelle

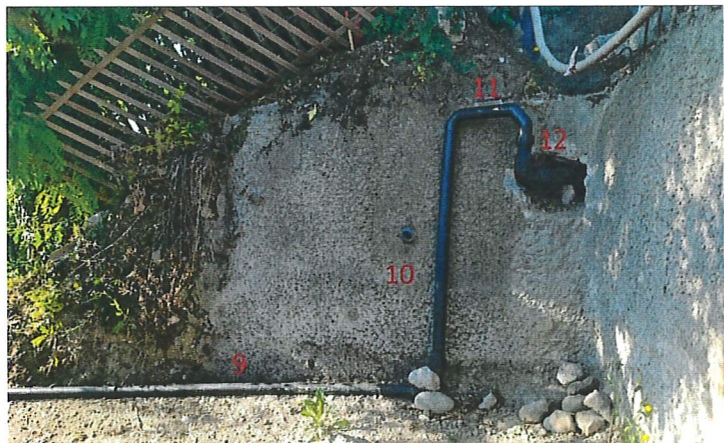
En début d'année, une intervention a été faite en urgence pour renforcer la paroi berlinoise qui menaçait de rompre. Le platelage bois était en effet déformé et la route d'accès au port risquait alors de s'effondrer.



Des installations provisoires restaient en attente, comprenant des tubes suspendus et des coffrets électriques.

L'installation provisoire pour l'évacuation des eaux usées (EU) se situe à l'extrémité de la surface concernée, à la limite avec la parcelle voisine N° 126.

Cette installation sert aux besoins du Club Nautique (CNF) et de la Semaine du Soir de Founex (SSF).



#### 4. Travaux projetés

Les travaux projetés visent à terminer ce chantier. Ils consisteront à réaliser l'entièreté du mur de soutènement en limite de parcelle, ainsi qu'à renforcer la semelle du mur déjà réalisé, entre autres interventions prévues.

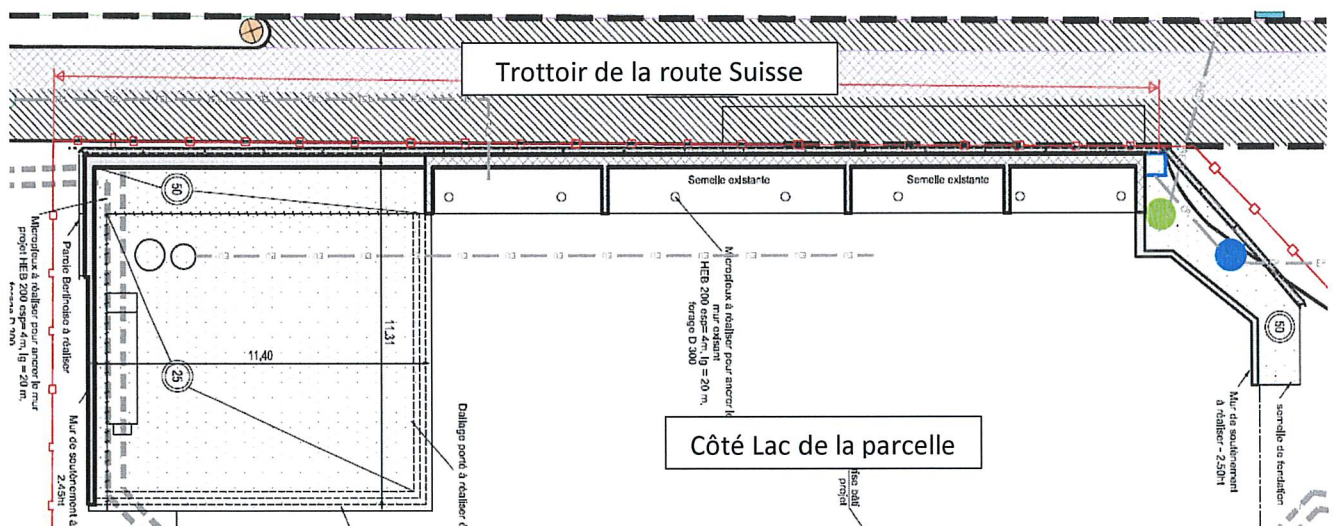
Bien que ces dernières se révèlent simples indépendamment les unes des autres, un phasage très précis devra être établi pour pouvoir les effectuer dans leur ensemble.

Dans le détail, les travaux prévus sont :

- la finalisation du mur de soutènement ;
- la sécurisation du bord de la piste piétonne avec la pose d'un garde-corps sur le haut du mur ;
- la réalisation d'une fosse de pompage EU permettant le raccordement du futur bâtiment mais aussi des installations provisoires telles que les toilettes de la Semaine du Soir de Founex ;
- le déplacement de la station mobile Swisscom afin de la coller au mur séparant la parcelle N° 126 de la parcelle du port, afin de gagner en place sur cette zone ;
- la construction d'une dalle béton d'une surface d'environ 120 m<sup>2</sup> à l'angle Genève/Jura de la parcelle au niveau de la fosse de pompage et de la station Swisscom actuelle, afin d'avoir une zone plane pouvant notamment servir au stockage des bateaux du CNF ;
- la mise en place de pieux pour renforcer le mur déjà réalisé ;
- la réalisation d'une zone de stationnement entre la piste mixte de la RC1 et les parcelles N° 125 et 126. Cette zone sera destinée au stationnement de Personnes à Mobilité Réduite (PMR), ainsi qu'aux vélos.

La réalisation de la fosse de pompage des eaux usées exigera une forte technicité car, de par sa profondeur de 2m, elle se retrouvera sous le niveau des eaux du lac. Il sera donc nécessaire de pomper l'eau du lac pendant les travaux et de créer une fosse étanche pour éviter le risque de pollution.

Considérant l'urgence des ouvrages à mener, il est souhaité de réaliser ces travaux dès l'automne 2024. Cela dépendra bien évidemment de la durée d'obtention de l'autorisation de construire auprès des autorités cantonales.



Extrait du plan avant-projet réalisé par le bureau GEOS

## 5. Coût des travaux

Le budget estimatif établi par le bureau GEOS se décompose de la manière suivante :

Description	Coût
Installations de chantier	CHF 15'500.00
Démolition, travaux préparatoires et pompage	CHF 33'700.00
Réseaux d'AEP, EU, EC	CHF 105'000.00
Renforcement des murs existants	CHF 95'500.00
Terrassements et gros œuvres	CHF 125'500.00
Garde-corps	CHF 10'000.00
Divers et imprévus (20%)	CHF 77'040.00
<b>Total HT</b>	<b>CHF 462'240.00</b>
TVA 8,1 %	CHF 37'441.44
<b>Total TTC</b>	<b>CHF 499'681.44</b>
<b>Total TTC arrondi</b>	<b>CHF 500'000.00</b>

Devant le risque de complication lié aux différentes interventions, un divers et imprévus à hauteur de 20% a été compris dans ce budget. Une grande attention sera apportée lors de la réalisation des travaux afin d'éviter tout dépassement.

Conformément à l'article 17 du RCom qui prévoit l'application anticipée des durées d'amortissement du modèle comptable harmonisé de deuxième génération MCH2, l'amortissement ne doit plus se trouver dans les conclusions. Selon ce dernier, l'amortissement de ce préavis sera effectué sur 40 ans.

## 6. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE FOUNEX

- Vu** le préavis municipal N° 036/2021-2026, concernant une demande de crédit de CHF 500'000.00 en vue de finaliser le mur de soutènement et les aménagements au niveau de l'accès du port de Founex
- Ouï** le rapport de la Commission des finances
- Ouï** le rapport de la Commission des infrastructures
- Attendu** que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

### DÉCIDE

- D'approuver** le préavis municipal N° 036/2021-2026
- D'accorder** à la Municipalité un crédit de CHF 500'000.00
- De financer** ce montant par la trésorerie courante ou de recourir à l'emprunt si nécessaire

Ainsi approuvé par la Municipalité le 13 mai 2024, pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité :

le Syndic :  
Lucie Kunz-Harris

le Secrétaire :  
Daniel Brunner

le Municipal :  
Hervé Mange

# Rapport de la Commission des finances sur le préavis municipal N° 036/2021-2026 concernant la demande de crédit de CHF 500'000.00 en vue de finaliser le mur de soutènement et les aménagements au niveau de l'accès du port de Founex.

---

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Les membres de la Commission des finances se sont réunis le 13 mai 2024 à la demande de la Municipalité pour examiner le préavis susmentionné, en présence de Madame Lucie Kunz-Harris, Syndique, Madame Emmanuelle Moser-Lehr et Madame Christa von Wattenwyl, Municipales, Monsieur Laurent Kilchherr et Monsieur Hervé Mange, Municipaux ainsi que, Madame Samantha Kucharik, Boursière communale, Monsieur Yann Le Mercier, Monsieur Attilio Catenaro et Monsieur Daniel Brunner, chefs de service. La commission des infrastructures était également conviée à cette présentation. Le préavis 036/2021-2026 nous a été présenté par Monsieur Hervé Mange, municipal en charge des bâtiments.

Après avoir entendu les réponses aux questions que nous avons posées, la commission des finances s'est réunie à l'issue de la séance afin de statuer et rédiger le présent rapport.

## RAPPEL DU CONTEXTE

Le préavis 036/2021-2026 fait suite au [préavis 063/2016-2021](#) accepté par le Conseil Communal le 29 avril 2019 qui portait sur une demande de crédit de CHF 922'000.00 en vue de:

- l'acquisition de la parcelle 881 et d'une partie du DP 1022,
- la construction d'un mur de soutènement,
- l'étude de la réalisation d'un bâtiment pour le Club Nautique de Founex et d'une extension du bâtiment de la Capitainerie sur la parcelle 881 du Port de Founex,
- l'étude de variantes pour une plateforme de baignade.

Pour ne pas freiner l'avancement des travaux de la RC1, il a été décidé que le mur de soutènement serait étudié et réalisé sous la responsabilité de la DGMR, ceci avant les travaux routiers. Ce mur serait étudié de telle manière que cela ne perturberait pas l'exécution des futurs travaux de construction du bâtiment du Club Nautique de Founex. Les honoraires de l'ingénieur civil et son coût de construction seraient quant à eux à la charge de la Commune de Founex.

## PROBLÉMATIQUE

Le [préavis 063/2016-2021](#) ne comprenait pas la réalisation de la totalité du mur de soutènement. Celui-ci prévoyait la pose d'une paroi berlinoise sur la totalité de la surface, mais le mur en lui-même n'était prévu que sur une courte portion de cette surface.

Lors de son étude complémentaire en 2024, la société GEOS, mandatée sur le projet, a alerté la Municipalité quant à la semelle du mur réalisé. En effet, cette semelle qui assure la stabilité de la zone devait être renforcée par la construction du bâtiment du Club Nautique à cet emplacement.

A ce jour, les travaux de construction prévus n'ont pu être que partiellement réalisés. L'ouvrage comprend une paroi berlinoise réalisée au moyen de profilés métalliques vibrofoncés enfoncés dans le sol et de panneaux de bois insérés entre eux sur toute la longueur de la limite parcellaire avec la route, complétée partiellement par un mur de soutènement sur la partie centrale. Cette installation est inachevée, celle-ci ne permettant pas une sécurisation optimale et ne garantissant pas une stabilisation du terrain sur une longue durée.



En début d'année, une intervention a été faite en urgence pour renforcer la paroi berlinoise qui menaçait de rompre. Le platelage bois était en effet déformé et la route d'accès au port risquait alors de s'effondrer. Diverses installations provisoires (tubes suspendus, coffrets électriques, évacuation des eaux usées) restent également encore en attente.

## PROJET

Les travaux projetés visent à terminer ce chantier. Ils consisteront à réaliser l'entièreté du mur de soutènement en limite de parcelle, ainsi qu'à renforcer la semelle du mur déjà réalisé, entre autres interventions prévues.

Dans le détail, les travaux prévus sont :

- la finalisation du mur de soutènement ;
- la sécurisation du bord de la piste piétonne avec la pose d'un garde-corps sur le haut du mur ;
- la réalisation d'une fosse de pompage EU permettant le raccordement du futur bâtiment mais aussi des installations provisoires telles que les toilettes de la Semaine du Soir de Founex ;
- le déplacement de la station mobile Swisscom afin de la coller au mur séparant la parcelle N° 126 de la parcelle du port, afin de gagner en place sur cette zone ;
- la construction d'une dalle béton d'une surface d'environ 120 m<sup>2</sup> à l'angle Genève/Jura de la parcelle au niveau de la fosse de pompage et de la station Swisscom actuelle, afin d'avoir une zone plane pouvant notamment servir au stockage des bateaux du CNF ;
- la mise en place de pieux pour renforcer le mur déjà réalisé ;
- la réalisation d'une zone de stationnement entre la piste mixte de la RC1 et les parcelles N° 125 et 126. Cette zone sera destinée au stationnement de Personnes à Mobilité Réduite (PMR), ainsi qu'aux vélos.

Au vu de l'urgence des ouvrages à réaliser, il est souhaité de démarrer ces travaux dès l'automne 2024. Cela dépendra bien évidemment de la durée d'obtention de l'autorisation de construire auprès des autorités cantonales.

## BUDGET

Le budget estimatif établi par le bureau GEOS se décompose de la manière suivante :

Description	Coût
Installations de chantier	CHF 15'500.00
Démolition, travaux préparatoires et pompage	CHF 33'700.00
Réseaux d'AEP, EU, EC	CHF 105'000.00
Renforcement des murs existants	CHF 95'500.00
Terrassements et gros œuvres	CHF 125'500.00
Garde-corps	CHF 10'000.00
Divers et imprévus (20%)	CHF 77'040.00
<b>Total HT</b>	<b>CHF 462'240.00</b>
TVA 8,1 %	CHF 37'441.44
<b>Total TTC</b>	<b>CHF 499'681.44</b>
<b>Total TTC arrondi</b>	<b>CHF 500'000.00</b>

Devant le risque de complication lié aux différentes interventions, un divers et imprévus à hauteur de 20% a été compris dans ce budget. Une grande attention sera apportée lors de la réalisation des travaux afin d'éviter tout dépassement.

Conformément à l'article 17 du RCom qui prévoit l'application anticipée des durées d'amortissement du modèle comptable harmonisé de deuxième génération MCH2, l'amortissement ne doit plus se trouver dans les conclusions. Selon ce dernier, l'amortissement de ce préavis sera effectué sur 40 ans.

## RECOMMANDATIONS ET CONCLUSION

Au vu de l'urgence de la situation, la Commission des Finances est convaincue de la nécessité d'agir afin de sécuriser les abords de la parcelle, sur laquelle sont situées les infrastructures temporaires du Club nautique de Founex et de l'Amicale des plongeurs de Founex ainsi qu'une station de Stand-Up Paddle en libre-service Equip. Ces deux sociétés locales organisent tout au long de l'année des activités attirant un public nombreux.

S'il est urgent d'agir, la Commission des Finances invite, en revanche, la Municipalité à inscrire les travaux projetés dans le présent préavis dans une réflexion plus globale portant sur la finalisation des aménagements prévus au port de Founex conformément au [préavis 063/2016-2021](#) adopté par le Conseil communal. Cette réflexion globale devrait être réalisée en collaboration avec les différentes parties concernées, mais aussi dans un souci de planifier au mieux les travaux présents et futurs afin d'éviter la redondance des études de projets et travaux transitoires. D'autre part, au vu de la malheureuse expérience faite avec le bureau d'études chargé de la planification des travaux liés à la première phase de ce chantier, la Commission des Finances recommande à la Municipalité d'inclure dans ses appels d'offre des clauses de responsabilité qui lui permettront, au besoin, de se retourner contre un bureau d'études qui aurait délivré une recommandation erronée ou incomplète.

Enfin, la Commission des Finances relève que le budget présenté par la Municipalité ne mentionne pas les coûts liés au déménagement et au stockage des infrastructures temporaires des deux sociétés locales présentes sur la parcelle. Ces frais étant liés aux travaux prévus par la Municipalité dans le présent préavis, la Commission des Finances estime qu'ils devraient être intégrés au budget, comme cela avait été le cas dans le préavis 063/2016-2021, en prévision du déménagement des infrastructures du Club nautique de Founex pour la réalisation du mur de soutènement.

En tenant compte des éléments qui précèdent, la Commission des Finances vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter la demande de crédit de CHF 500'000.00 telle que présentée dans ce préavis 036/2021-2026.

Fait à Founex, le 22 mai 2024.

Les membres de la Commission des finances :

Nicolas Debluë

Gerhard Putman-Cramer

Robert Schmoll

Vincent Damba

Florence Wagnier

Philippe Farine

Excusé : François Girardin

# **Rapport de la commission des infrastructures et de la mobilité sur le préavis no 036/2021-2026 concernant une demande de crédit d'un montant de CHF 500'000.- en vue de finaliser le mur de soutènement et les aménagements au niveau de l'accès du port de Founex**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Commission des infrastructures et de la mobilité a pris connaissance de ce préavis lors de la séance du 13 mai 2024, organisée par la Municipalité de Founex, en présence de Madame Lucie Kunz-Harris, syndic, de Mesdames Emmanuelle Moser-Lehr et Christa von Wattenwyl, municipales, de Messieurs Laurent Kilchherr et Hervé Mange, municipaux, accompagnés de Monsieur Daniel Brunner, Greffe, de Messieurs Yann Lemerancier et Monsieur Attilio Catenaro, Chef de service. Nous soulignons également la présence de la commission des finances.

La Commission des infrastructures et de la mobilité s'est ensuite réunie le soir même pour examiner le préavis et rédiger les questions à la Municipalité, ainsi que le 30 mai afin de traiter les réponses reçues.

Les explications fournies par la Municipalité et les réponses apportées à nos questions ne nous ont pas satisfaites, mais nous ont tout de même permis d'en débattre et de nous positionner afin de parvenir à une décision.

## **Historique du projet**

En avril 2019, le Conseil communal de Founex a accepté un préavis (N° 63/2016-2021) pour divers travaux au port, notamment l'acquisition de parcelles, la construction d'un mur de soutènement, l'étude d'options de construction pour le Club nautique et l'exploration de variantes pour une plateforme de baignade.

A ce jour aucunes études mêmes partielles n'ont été présentées au Conseil Communal, ni à aucunes commissions après 5 ans.

Le préavis 036/2021-2026 concerne la construction incomplète du mur de soutènement et d'autres travaux essentiels en raison de problèmes imprévus. Il vise à finaliser le mur de soutènement, à renforcer les fondations pour des raisons évidentes de sécurité, et à apporter des améliorations supplémentaires à l'infrastructure, ainsi que des travaux annexes.

## **Nécessité des travaux proposés**

L'avis préalable initial ne prévoyait pas la construction complète du mur de soutènement, ce qui a conduit à la découverte de problèmes de stabilité au cours des études ultérieures, et souligne l'impact des retards dans la construction du bâtiment portuaire sur l'utilité du mur de soutènement, rendant nécessaires des interventions urgentes pour assurer la stabilité et la sécurité des lieux.

Il est de ce fait nécessaire et urgent de renforcer le mur existant. La nécessité d'achever le mur de soutènement est soulignée, ainsi que son utilité potentielle pour les futurs développements portuaires.

Les travaux projetés comprennent l'achèvement du mur de soutènement, le renforcement de la structure existante, la sécurisation du chemin piétonnier, la création d'une fosse de pompage pour les eaux usées et le déplacement de l'infrastructure de télécommunication. Le budget estimé pour ces travaux est de 500 000 CHF, avec des provisions à hauteur de 20% pour des complications imprévues.

La commission des infrastructures et de la mobilité estime cependant que la construction de la dalle de 120m<sup>2</sup> ainsi que les autres aménagements annexes en lien avec un hypothétique futur projet ne font plus sens et donc aucunement nécessaires. En effet, les discussions sur ce sujet ont eu lieu il y a cinq ans déjà avec des personnes qui ne sont plus impliquées dans les clubs. L'idée de la Dalle était directement liée et incluse dans la réalisation d'un bâtiment adjacent.

Les dimensions ne correspondent également plus à la réalité sachant qu'aucun autre projet n'est connu à ce jour. Ces aménagements sont inopportuns et prématurés dans le contexte actuel.

### **Recommandation de la Commission des infrastructures et de la mobilité**

S'il n'y avait aucune urgence sécuritaire, la commission des infrastructures et de la mobilité aurait proposé la scission du préavis en deux préavis distincts.

Car en effet, le préavis actuel aborde deux sujets différents : la consolidation urgente de la paroi berlinoise en bois côté Lausanne pour des raisons de sécurité, et l'aménagement de certains éléments annexes en vue d'un hypothétique bâtiment pour le développement des activités nautiques.

Le fait de regrouper ces deux sujets non liés dans un seul préavis pose plusieurs problèmes :

**1. Urgence et Priorité avec la consolidation de la paroi berlinoise en bois.** Ce projet est d'une importance cruciale en raison des risques sécuritaires. Un mur instable peut entraîner des accidents graves, mettant en danger la sécurité des habitants et des visiteurs. Cette intervention nécessite une action immédiate et une approbation rapide. Si rien n'est entrepris, la zone pourrait devenir interdite à toute personne physique.

**2. Développement des activités nautiques :** Ce projet est à long terme et hypothétique. Il nécessite une planification détaillée et une évaluation approfondie des besoins et des impacts potentiels. A ce jour, la Municipalité n'a fourni aucun projet, ni aucune vision sur sa volonté de développement d'un bâtiment pour les activités nautiques, et ce, depuis 5 ans.

En combinant deux projets distincts, il devient difficile pour les membres du conseil d'évaluer chaque projet sur ses propres mérites. Les aspects urgents et ceux de développement à long terme se mélangent, ce qui complique la prise de décision.

La commission des infrastructures et de la mobilité aurait souhaité un processus de prise de décision transparent. En scindant le préavis, chaque projet pourrait être justifié et débattu de manière plus claire, ce qui permettrait aux membres du conseil de prendre des décisions informées et responsables.

Pour les raisons susmentionnées, nous aurions recommandé de scinder le préavis en deux préavis séparés :

**1. Préavis 1 : Consolidation de la paroi berlinoise en bois côté Lausanne**

- Objet : Urgence de consolidation de la paroi berlinoise en bois côté Lausanne pour des raisons de sécurité.
- Justification : Présenter les risques sécuritaires actuels et l'urgence d'intervenir.
- Budget : Détails des coûts et du financement nécessaires.

**2. Préavis 2 : Développement des activités nautiques**

- Objet : présentation d'un projet d'aménagement proposant un bâtiment pour le développement des activités nautiques et ses travaux annexes
- Justification : Exposer les avantages potentiels, les besoins identifiés, et les étapes de planification.
- Budget : Estimations préliminaires et sources de financement possibles.

Cependant, en raison de l'urgence des travaux sécuritaires nécessaires pour renforcer la paroi berlinoise en bois côté Lausanne, et afin de stabiliser la route d'accès au port, il est reconnu que retarder le préavis pourrait compromettre la sécurité et la stabilité de la zone. Par conséquent, il est difficile de procéder à un tel vote dans les délais impartis.

La commission des infrastructures et de la mobilité propose dès lors, avec son rapport, d'amender les conclusions et de formuler le vœu que la Municipalité n'entreprene les travaux que sur la réfection de la paroi berlinoise en bois côté Lausanne, en mettant en avant l'urgence sécuritaire de cette intervention avec une maîtrise des coûts y correspondant. Parallèlement, elle recommande à la Municipalité de revenir devant le Conseil avec un nouveau préavis dédié aux travaux annexes, incluant le futur développement portuaire et le projet de bâtiment pour les sports nautiques. Cette approche permettra de traiter séparément les questions urgentes de sécurité et les projets de développement à long terme, assurant ainsi une meilleure gestion des priorités et des ressources.

## **Conclusions**

Scinder le préavis en deux permettrait de traiter chaque projet avec l'attention et la rigueur qu'il mérite. Cela faciliterait le processus décisionnel, en garantissant une meilleure gestion des priorités et en assurant la transparence envers le Conseil Communal. Malheureusement, à la vue de l'urgence des travaux sécuritaires qui doivent être apportés à la paroi berlinoise en bois côté Lausanne, afin de stabiliser la route d'accès au port, nous ne pouvons retarder le préavis et sommes conscients de la difficulté d'un tel vote.

Sachant que ce préavis fera l'objet d'un rapport séparé de la commission des Finances, et en tenant compte des éléments précités, la Commission des infrastructures et de la mobilité vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, d'accepter l'amendement concernant les conclusions du préavis municipal No 036/2021-2026 concernant une demande de crédit d'un montant de CHF 400'000.- en vue de finaliser le mur de soutènement et les aménagements au niveau de l'accès du port de Founex.

Il est primordial de relever que la Commission des infrastructures et de la mobilité émet les vœux suivants :

- que la Municipalité ne traite que les travaux urgents et non les travaux annexes,
- que la Municipalité n'utilise que le montant nécessaire pour effectuer les travaux urgents et non les travaux annexes,

« Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### **Le Conseil communal de Founex**

- Vu** le préavis municipal No 036/2021-2026, concernant une demande de crédit de CHF 500'000.- en vue de finaliser et de renforcer le mur de soutènement et les aménagements au niveau de l'accès du port de Founex.
- Ouï** le rapport de la Commission des finances
- Ouï** le rapport de la Commission des infrastructures et de la mobilité
- Attendu** que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

### **Décide**

- D'accorder** à la Municipalité un crédit de CHF 400'000.-
- De financer** ce montant par la trésorerie courante ou de recourir à l'emprunt si nécessaire

Ainsi approuvé par la Municipalité le 13 mai 2024, pour être soumis à l'approbation du Conseil communal. »

Ainsi fait à Founex, le 08.06 2024

Pour la commission des infrastructures et de la mobilité :

Nadia Quiblier Frei

Nadine Ranieri

Silvio Müller

Alexandre Süess

Sylvain Camilo

Simon Vaucher

Gaëtan Devins - Excusé

Serge Moser - Excusé

Patrick Wavre - Excusé